

Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)

Autor(en): **Andres, Dora / Egger-Jenzer, Barbara**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. **Rapport de gestion de la Direction de la police et des affaires militaires (POM)**

Directrice: la conseillère d'Etat Dora Andres
Suppléante: la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer

6.1 **Les priorités de l'exercice**

Police/Ordre public

Le transfert à la Police cantonale de la police de la ville de Thoune est un signe de l'évolution future de la police bernoise. Les communes continueront à assumer la responsabilité qui leur incombe sur le plan de l'ordre public. Ce qui est nouveau, c'est la possibilité de confier à la Police cantonale les tâches de police qui sont liées à cette responsabilité. Cette solution permet d'unifier la conduite, l'instruction, l'équipement des forces de polices du canton, afin d'augmenter la préparation et, partant, la qualité du travail policier. D'autres communes ont déjà manifesté leur intérêt pour la solution trouvée à Thoune; des projets se concrétisent à Steffisburg et à Spiez. Par ailleurs, la Police cantonale a conclu d'autres contrats concernant le transfert de tâches de police communale, dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Frey. Ces contrats ne portent pas sur le transfert d'organisation, mais définissent les prestations que la Police cantonale fournit à la commune contre indemnisation, et sont établis en fonction des ressources humaines de la Police cantonale. Le nouveau contrat passé avec la Police de la ville de Berne prévoyait le transfert à la Police cantonale des membres des services spéciaux de police judiciaire; leur intégration s'est faite sans problème majeur. Il s'agit désormais de planifier la mise en œuvre du projet du Conseil-exécutif en vue de la création d'une seule et unique police judiciaire dans le canton de Berne dès 2006. Le Concordat de la Suisse du nord-ouest planifie quant à lui la création d'une école de police intercantonale à Hitzkirch (LU). Il est prévu de s'associer pour ce projet au Concordat de la Suisse centrale. Au cas où les conditions générales excluraient une participation bernoise, il conviendrait de réactiver le projet d'école bernoise de police, de concert avec les organisations de police communales.

Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le projet pilote d'arrêts domiciliaires sous surveillance électronique (forme particulière d'exécution hors des établissements, avec surveillance électronique et accompagnement d'un assistant social) lancé voici trois ans s'est terminé le 31 août. Comme on s'y attendait, ce régime est en mesure de remplacer l'exécution des peines ordinaires dans de nombreux cas de privation de liberté de courte durée. En conséquence, on enregistre une baisse des places de semi-détention. Les personnes détenues peuvent ainsi continuer à exercer leur profession et honorer leurs responsabilités financières sans aide sociale. Cette solution permet des économies, sans pour autant mettre en danger l'ordre et la sécurité publics. Au vu des résultats positifs, la Direction de la police et des affaires militaires a déposé une demande auprès de l'Office fédéral de la justice pour la poursuite et l'extension de ce modèle. Ainsi, depuis le 1^{er} septembre, il est possible d'exécuter les peines privatives de liberté de courte durée (1 à 12 mois) sous la forme des arrêts domiciliaires, tout comme les phases de semi-liberté (dans le cas de peines supérieures ou égales à 18 mois) pour la durée de trois à neuf mois. Le canton de Berne s'est également vu reconduire l'autorisation de combiner les arrêts domiciliaires avec le travail d'intérêt général. Etant donné la demande croissante au plan suisse, une section de haute sécurité et d'intégration a été créée à Hindelbank, pour un coût de 1,9 million de francs environ; elle accueille les détenues particulièrement dangereuses (haute sécurité), les détenues présentant des troubles psychiques qui ne peuvent pas encore être logées dans des sections ordinaires à 20 places, ainsi que des détenues

qui y sont placées pour des raisons disciplinaires. Les douze cellules sont polyvalentes. Le même bâtiment comporte des pièces pour les cours, le travail, les visites, ainsi que des espaces pour la promenade. 7,55 postes sont liés à cette section de haute sécurité et d'intégration.

Nouveau passeport 2003

L'an 2003 voit l'introduction d'un nouveau passeport, avec comme corollaire une nouvelle procédure de demande et d'établissement des documents d'identité; il en résulte des tâches supplémentaires pour le canton, qui traite désormais également les cartes d'identité. Dans ce cadre, le canton de Berne a fonctionné comme canton pilote, pour tester au front les processus et le système informatique de la Confédération. Ces travaux ont requis un engagement total de la part des collaboratrices et collaborateurs du service concerné durant toute l'année, étant donné qu'ils s'ajoutaient aux affaires courantes. En outre, il fallait former le personnel du service, mais également celui de toutes les communes. Plus de 600 personnes en provenance des contrôles des habitants ont participé à l'une ou à l'autre des 27 séances d'information, qui ont eu lieu à 13 endroits. Le canton de Berne a ainsi pu entrer dans l'ère du nouveau passeport le 14 octobre déjà, et traiter les premières demandes de nouveau passeport. Une fois passées quelques maladies d'enfance du logiciel proposé par la Confédération, le traitement des demandes tourne à plein régime depuis décembre. 3000 demandes ont été déposées, et ce chiffre ne comprend pas celles qui sont liées aux anciens passeports. En 2002, la préparation de l'introduction ainsi que la phase pilote ont requis 2200 heures de travail, soit un peu plus de 16 pour cent du nombre d'heures total. D'importants travaux de transformation des locaux de la Kramgasse ont été nécessaires pour respecter les prescriptions fédérales sur le plan de la sécurité. Les travaux répartis en deux étapes ont duré près de quatre mois, pendant lesquels il a fallu maintenir les capacités de traitement de l'ancien Service des passeports. Les travaux de transformation du nouveau Service des documents d'identité, y compris les installations de sécurité, ont coûté un demi-million de francs environ.

Projet ZIBE, mise en œuvre dans le canton de Berne des projets PCI XXI et PP 2003

La nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) a été approuvée par les deux chambres fédérales et entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Le Conseil-exécutif a mis sur pied une organisation de projet, chapeautée par une commission dirigée par M^{me} Dora Andres, pour mettre en œuvre cette loi sur le plan cantonal dans le cadre prescrit par la Confédération. Des groupes de projet ont procédé à une analyse de la situation qui a ensuite été soumise à la commission; celle-ci a décidé de poursuivre l'étude de détail de deux des cinq variantes proposées pour le concept global. Ces deux variantes serviront de base pour la décision du Conseil-exécutif au printemps 2003.

Armée XXI, journée d'information et recrutement

Les cantons seront désormais responsables d'assurer l'organisation des journées d'information aux jeunes citoyens et citoyennes de 18 ans. Un projet pilote a permis de procéder à un test de quelques journées, sous l'égide de la Confédération, qui ont vu la participation de personnes intéressées ou directement concernées en provenance de l'ensemble de la Suisse. Le canton de Berne a pu profiter des expériences positives faites à cette occasion pour

améliorer le déroulement et le contenu de cette journée, de telle sorte qu'il est tout à fait préparé pour ces journées d'information nouvelle formule.

L'année 2002 est une année de transition vers le recrutement commun. Comme jusqu'à présent, le recrutement proprement dit a eu lieu de manière décentralisée; toutefois la visite médicale a été organisée pour permettre une incorporation définitive à l'armée ou à la protection civile. En 2003, la compétence du recrutement sera transférée à la Confédération, et le nouveau recrutement commun pourra commencer au centre de Sumiswald. C'est néanmoins un collaborateur de l'office cantonal, rémunéré par la Confédération, qui procédera à l'incorporation au sein de la protection civile.

Assistance spirituelle en cas de situation d'urgence

Un poste de chef de l'assistance spirituelle en cas de situation d'urgence a été créé le 1^{er} octobre au sein de l'Office de la sécurité civile et militaire, en collaboration avec les Eglises; la fonction et la rémunération sont réparties à part égale entre le canton et le Synode bernois. L'ecclésiastique qui occupe ce poste, M. Bernhard Sähli, se charge de la coordination (et de la formation) des 60 personnes engagées ces dernières années lors de 80 événements traumatisants pour fournir l'assistance spirituelle aux victimes. Il a été possible d'améliorer encore la coopération entre la centrale d'appel de détresse 144, la police, les médecins et l'Eglise; il convient de poursuivre l'effort dans les domaines de la conduite et de la formation.

6.2 **Rapport des offices**

6.2.1 **Secrétariat général (SG)**

Une nouvelle organisation a été mise en place en 2001 au Secrétariat général; les trois unités qui existaient auparavant ont été supprimées au profit d'un groupement des tâches par champ d'activité. Cette organisation a fait ses preuves en 2002 également, et elle a été consolidée. L'amélioration du soutien à la conduite, au bénéfice de la directrice de la POM, a pu être apportée dans une large mesure; il s'agissait là de l'objectif principal. La collaboration s'étend au-delà des spécialités, et le personnel travaille plus souvent en réseau du fait de l'attribution occasionnelle d'affaires à l'extérieur du champ d'activité en fonction de l'intérêt et des aptitudes de chacun; l'effet est positif sur la motivation du personnel. Le Service des recours a été en mesure de réduire encore la quantité de dossiers en souffrance (fin 2002: 150 cas, contre 340 en 1999). Cette réduction est également due à la diminution des nouveaux cas et à l'amélioration, ces deux dernières années, de la qualité des décisions rendues en première instance par les offices. Les ressources humaines du SG ont été mises à l'épreuve en 2002 par le processus ESPP, par de nouvelles tâches pour ce qui est du projet NOG (intégration d'un secrétaire général suppléant du SG dans le comité de direction du projet NOG) et par d'autres engagements non prévus. La surcharge qui en résulte pour certaines fonctions clés (tout comme le lancinant problème des suppléances qui en est le corollaire) n'a pas pu être réglée en 2002. Ce point reste donc en tête des préoccupations.

6.2.2 **Police cantonale (POCA)**

6.2.2.1 *Généralités*

Réexamen de la Police cantonale: Le projet AIDA réexamine les tâches, structures et effectifs de la Police cantonale. L'analyse de la situation comprend les processus liés aux prestations, à la conduite et au soutien, ainsi que des scénarios de développement possible du paysage policier. Elle sera terminée en mars 2003 et servira de base au choix de la stratégie et de mesures.

EXPO.02: La sécurité aux environs de l'aréopage de Bienne a pu être assurée conformément au mandat, avec la collaboration de la police de la ville de Bienne et le soutien de forces déléguées par le Concordat des polices du nord-ouest et d'autres partenaires.

Violence exercée contre des agents et agentes: Les membres de la police en uniforme, mais aussi ceux de la police judiciaire (recherche de personnes, refoulements), ont dû constater au quotidien une plus grande propension à la violence, verbale ou non, à leur rencontre. Même si une grande partie des menaces proférées n'est qu'une réaction spontanée sans vraie volonté de nuire, il existe un risque résiduel dont il faut tenir compte. Il convient dès lors de prendre tout particulièrement soin de la sécurité des agents et agentes ainsi que d'une conduite sûre dans les interventions.

Projets d'infrastructure: Un groupe de travail interdirectionnel placé sous la direction de la Police cantonale a examiné les processus liés à la plate-forme d'alarme cantonale. Le rapport final propose des étapes concrètes pour son développement (création d'une véritable centrale cantonale d'appel d'urgence sanitaire au numéro 144). L'organisation de projet est en préparation. Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé de mettre sur pied une organisation de projet pour l'établissement dans le canton d'un réseau radio de sécurité régional qui puisse être intégré dans le réseau radio de sécurité Polycor, qui concerne l'ensemble de la Suisse. Le projet est dirigé par la Police cantonale, en collaboration avec l'OSCM. Enfin, le Conseil-exécutif a confié à l'organe de conduite cantonal le mandat d'établir un concept de sécurité et de sauvetage en collaboration avec les autorités valaisannes dans la perspective de la mise en service, en 2006, du tunnel de base du Lötschberg (NLFA).

6.2.2.2 *Lutte contre la criminalité*

Situation: La criminalité dans le canton de Berne (sans la ville de Berne) a atteint des taux records, puisque l'on a enregistré pas moins de 37 337 infractions selon le Code pénal et la législation sur les stupéfiants. Cette hausse de 18 pour cent est notamment due à l'évolution négative constatée pour ce qui est des délits contre le patrimoine. La propension à faire usage de violence est très élevée chez les délinquants et délinquantes, de même que la proportion d'étrangers et d'étrangères participant à des délits en bande. Des mesures ont été prises au niveau intercantonal contre les bandes de cambrioleurs et de cambrieuses; elles visaient les bandes d'ex-Yougoslavie et d'Europe de l'Est, mais également celles composées de Tziganes étrangers, avec participation de jeunes voire d'enfants, et ont rencontré les premiers succès. Le nombre de délits violents a considérablement augmenté, qu'il s'agisse de cas de meurtres – qui comme l'affaire Mischa Ebner ont ému l'opinion publique –, de tentatives de meurtre ou de délits à caractère sexuel. Les blessures corporelles constituent un indice de plus pour l'augmentation de la violence; si l'on procède à une comparaison sur cinq années, elles sont en hausse de 93 pour cent. Dans ce secteur, le taux de délinquants ou délinquantes d'origine étrangère est passé de 40 à 69 pour cent, celui des jeunes de 24 à plus de 28 pour cent. Dans la lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants, on a constaté qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes disposées à fonctionner comme interprète pendant les nombreuses procédures, en raison de la crainte du contact avec les personnes soupçonnées. La police a également dû consacrer une partie de son temps aux magasins de chanvre, dont le nombre est supérieur à 70 dans le canton de Berne, et à l'administration de preuves les concernant.

Optimisation: 2003 verra l'introduction au plan suisse d'un nouveau système de reconnaissance et de lutte contre les actes de violence (notamment à caractère sexuel); il s'agit du système ViCLAS (Violent Crime Linkage Analysis System), fondé sur l'analyse des lieux des crimes. La Police cantonale bernoise se voit attribuer une fonction fondamentale comme centre national dans ce cadre. Le calendrier a été respecté pour les travaux d'organisation, l'instruction et

la signature des contrats de licence avec le corps de police qui détient les droits du logiciel ViCLAS (Gendarmerie royale du Canada). La Police cantonale a créé en son sein un secteur de la criminalité informatique et économique, ce qui lui permet d'accomplir un pas important dans la lutte contre des formes de criminalité se fondant sur l'utilisation de moyens techniques. Les cas impliquant l'utilisation d'instruments techniques ou d'ordinateurs demandent des évaluations longues et difficiles, comme l'a montré l'action «Genesis» entreprise contre la pédopornographie sur internet. L'utilisation de données numérisées à des fins médico-légales, quant à elle, n'en est qu'à ses débuts.

Extrémisme: Les milieux d'extrême-droite n'ont pas considérablement augmenté leurs effectifs. Les noms de 200 personnes sont enregistrés comme extrémistes de droite ou skinheads dans le canton de Berne; 70 d'entre eux environ font partie de la tendance la plus dure. 19 incidents ont été imputés à certaines de ces personnes; dans sept cas, il a fallu procéder à des dénonciations pénales. Le contrôle policier est maintenu, comme sur les milieux d'extrême gauche, qui ont lancé une douzaine d'actions. Une nouvelle forme de violence s'est manifestée lors de la libération d'un «sans-papier» à la prison régionale de Berne, et lors de quatre incendies volontaires.

6.2.2.3 Sécurité routière

Situation: Les accidents de la route enregistrés par la police ont connu une légère baisse (7183, -1,9%). Le nombre de blessés est quant à lui en hausse de 4,8 pour cent (4138) et celui des tués de 5 pour cent (63). Les accidents sur autoroute sont en nette baisse (-15%). Deux tiers des accidents environ se sont produits à l'intérieur des localités. La prévention continuera sur ce thème (radars en localité, sécurité des passages pour piétons, actions à la rentrée des classes). La prévention ne négligera pas pour autant les autoroutes et les routes à l'extérieur des localités. Le léger recul du nombre d'accidents sur ce type de route ne correspond pas à une tendance, mais à une amplitude. Pris sur dix ans, le nombre de blessés sur les autoroutes est en nette croissance.

La cause principale des accidents est le refus d'accorder la priorité (17,2%), suivi par l'inattention, la distance insuffisante, et le non-respect des règles concernant le positionnement sur les voies.

Les accidents impliquant des deux-roues suivent une évolution différente. La tendance négative se poursuit particulièrement en ce qui concerne les motocycles de faible cylindrée. Pour ce qui est des grosses cylindrées, on constate l'apparition de problèmes liés au retour saisonnier, qui apporte son lot de situations difficiles dans le trafic quotidien. L'action «Moto2000+» sera étendue aux routes du canton appréciées des motards, pour tenter d'y remédier.

Passages protégés: Le nombre d'accidents sur les passages pour piétons s'est stabilisé au niveau d'avant 1994, année d'entrée en vigueur des nouvelles règles de priorité. 565 passages pour piétons ont fait l'objet d'une étude et, dans 88 cas, des améliorations ont été proposées à l'Office de la circulation routière et de la navigation, à l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Drogues et médicaments: Les accidents impliquant une influence de drogues ou de médicaments sont en hausse de 17,3 pour cent (115). On peut partir du principe que ce chiffre cache une réalité plus grave encore. Ce qui signifie notamment que l'on peut ajouter à ce chiffre des accidents pris en compte pour d'autres causes, comme l'inattention. Un nouveau test rapide pour déceler des drogues est désormais disponible pour tous les membres du corps de police qui effectuent les contrôles.

Trafic lourd: Conformément à la convention de prestations passée avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, des contrôles ciblés ont régulièrement eu lieu (environ 5000 véhicules). 849 dénonciations ou amendes d'ordre ainsi que 481 contestations (la plupart liées à l'état du véhicule) dénotent un taux élevé d'infractions. Au vu du po-

tentiel de danger que représente cette catégorie (fatigue, matériaux dangereux, sécurité du chargement, état du véhicule), ces contrôles ont un but préventif et permettent de lutter contre les accidents.

6.2.3 Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Le solde du compte d'exploitation de l'office sera commenté dans la présentation du compte spécial.

L'accès au registre centralisé des autorisations de conduire, condition préalable à l'introduction du permis format carte de crédit dès avril 2003, a été réalisé début août. Les travaux préparatoires ont continué activement en vue de la remise du nouveau permis, et également pour l'intégration de nouvelles catégories d'autorisations de conduire selon les directives de l'Union européenne. L'information et la formation quant aux nouvelles catégories revêtent une importance considérable.

Le Conseil-exécutif a pris la décision de repousser la généralisation de NOG 2000; les travaux ont néanmoins été poursuivis avec entraînement pour ce qui est des instruments liés à FIS 2000. La manière dont l'application reine de l'office (SUSA) est liée aux nouveaux instruments sur le plan technique implique un concept et une organisation de haut niveau.

L'introduction de l'examen théorique assisté par ordinateur dans les centres d'expertises a permis de mieux prendre en compte l'attente des clients. Les travaux qui permettront à la clientèle de réserver sur internet une date pour les contrôles de véhicules et les examens de conduite sont bouclés, sur le plan de la conceptualisation. La mise en œuvre est prévue pour 2003.

Le maintien et le développement du personnel s'avèrent de plus en plus exigeants pour les supérieurs hiérarchiques. Le dépouillement détaillé de l'enquête conduite par l'Office du personnel s'est fait jusqu'au niveau des services. Suite à l'analyse de la situation avec les collaboratrices et collaborateurs, un catalogue de mesures a été établi en vue d'augmenter le degré de satisfaction du personnel. Dans ce contexte, seules des mesures prises pour l'ensemble de l'administration permettront d'atteindre un résultat durable.

L'Office s'est montré actif sur le plan intercantonal au sein de groupes de projet; ceux-ci concernaient l'introduction du permis format carte de crédit, du registre des autorisations de conduire, de l'attestation d'assurance informatisée, ainsi qu'un système d'assurance qualité mis actuellement à l'étude.

6.2.4 Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE)

6.2.4.1 Direction de l'office

Lors de l'exécution des peines et mesures, les détenus doivent pouvoir, en cas de crise, être traités sur le plan psychiatrique dans un environnement sécurisé. Cette nécessité a pris des proportions considérables ces dernières années, ce qui a entraîné des placements extracantonaux très onéreux. Un concept en vue d'une section spécialisée a été élaboré par un groupe de travail, qui regroupait des représentants de la justice, du ministère public, de la POM, et des services psychiatriques universitaires qui assureront l'exploitation de ladite section.

Le projet pilote de travail personnel sur le délit et de réparation des torts (projet reconnu par l'Office fédéral de la justice) a terminé sa phase de mise en œuvre fin août; l'évaluation finale est en cours.

Vu l'ampleur des travaux dont l'office a besoin pour l'entretien et le remplacement au niveau des bâtiments, un instrument de planification spécifique a été choisi pour faciliter le dégagement de priorités du point de vue de l'exécution des peines et mesures, en collaboration avec l'Office des bâtiments et le groupe de travail ALIC. Les

frais d'exécution ont dû, cette année aussi, être couverts par un crédit supplémentaire. Etant donné qu'ils sont largement déterminés par des facteurs non influençables (nombre de personnes détenues, forme d'exécution requise), il est difficile d'anticiper en la matière et de ce fait, sans inscription d'une réserve au budget, un dépassement dudit budget ne peut être exclu.

6.2.4.2 *Section de l'application des peines et mesures*

Les mises en détention pour l'exécution des peines et mesures ont pu être effectuées presque sans problème. Des places en nombre suffisant étaient à disposition aussi bien en régime semi-ouvert qu'en régime fermé. La situation a été plus difficile pour les personnes condamnées à des mesures pour «délinquants anormaux» (art. 43 CP), car il a fallu compter avec un certain temps d'attente. Plusieurs problèmes ont surgi pour ce qui est des mesures ambulatoires psychothérapiques pendant l'exécution des peines: suite à des changements de personnel et à un certain nombre d'absences parmi les thérapeutes, les prestations fournies par le Service intégré de psychiatrie médico-légale n'ont pas été très satisfaisantes. La POM a mis sur pied un groupe de travail (dont les membres proviennent du service en question ainsi que de l'OPLÉ) pour définir des standards reconnus par les deux organes, notamment sur le plan des ressources nécessaires.

6.2.4.3 *Service de la probation*

La probation est mise à profit dans le cas des personnes délinquantes qui sont souvent sans foyer, la plupart du temps sans travail et en majorité sans formation. Beaucoup ont des dettes, sont toxicomanes ou alcooliques, n'ont pas de relations stables, et sont résignées. On trouve les mêmes problèmes chez les personnes condamnées à une forme substitutive de l'exécution des peines (travail d'intérêt général, arrêts domiciliaires). Ces conditions défavorables, combinées au manque de ressources personnelles, compliquent considérablement les tâches d'assistance et de placement. C'est pourquoi le service s'est concentré plus particulièrement, en 2002, sur l'aide visant à améliorer les conditions de vie, en collaboration avec des services sociaux ou services spécialisés régionaux, et sur les engagements d'intérêt général, qui dans l'exécution substitutive de peines permettent de tenir compte des capacités amoindries des personnes condamnées.

6.2.4.4 *Etablissements de Thorberg*

On a dû enregistrer deux évasions; huit des neufs évadés ont été repris dans la demi-heure, le dernier après deux jours. Les travaux de planification ont continué pour l'amélioration des installations sur le plan de la sécurité (pose de grilles aux fenêtres). Le groupe électrogène de secours a été installé mais pas encore mis en service, vu les nouvelles servitudes fixées par l'Assurance immobilière du canton de Berne. Il a de nouveau été possible d'assurer le plein emploi des détenus, grâce à des efforts importants pour la recherche de mandats, et compte tenu d'une situation difficile face aux prix du marché. L'établissement a été occupé à 92,5 pour cent; il n'y a donc pas eu de liste d'attente en 2002.

6.2.4.5 *Etablissements de Witzwil*

Contrairement à la détention en vue du refoulement et à la section fermée, le régime ordinaire (taux d'occupation de 84,7% seulement) a été marqué par de grandes fluctuations d'effectif, puisque le taux était de 100 pour cent en été et que 20 chambres étaient vides en fin d'année.

Faute de demandes, il a fallu fermer l'école de Witzwil destinée aux enfants des employés, qui fonctionnait depuis plus de 85 ans, et licencier la maîtresse d'école, après 34 années de service à Witzwil, suite à la suppression de son poste. Quatre générations ont pris part à la fête de clôture.

L'été et surtout l'automne très humides ont nuit à la qualité des produits agricoles, notamment des céréales.

En cette année internationale de la montagne, 14 détenus ont fait une excursion au Hockenhorn (3293 m d'altitude) et ont ainsi accompli une marche de plus de 150 kilomètres-effort en cinq jours. Les collaboratrices et collaborateurs travaillent en petits groupes, dans le cadre du programme de perfectionnement, pour définir des standards en matière d'exécution des peines.

6.2.4.6 *Etablissements de Hindelbank*

Trois facteurs ont marqué l'évolution des effectifs en 2002, et tous trois ont confirmé les tendances de ces dernières années. Le nombre des détenues a augmenté, passant de 87 à 96 (taux d'occupation de 90%), la proportion de détenues étrangères (sauf permis C) est passée de 54 à 42 pour cent, et le nombre de détenues incarcérées pour meurtre est passé de 11 à 18 (ce chiffre a doublé depuis 1997). Le service sanitaire fonctionne désormais 24h sur 24, du lundi au vendredi; le week-end, un service de piquet prend le relais. La chapelle de l'établissement a été rénovée et réaménagée. On a ouvert de nouveaux ateliers et un magasin dans la dépendance du groupe d'habitation de Steinhof à Berthoud. 36 visites ont permis de faire connaître l'établissement et ses méthodes, notamment à des spécialistes des problèmes de la drogue et de l'exécution des peines en provenance d'Allemagne, de France, du Luxembourg et de Lettonie.

6.2.4.7 *Etablissements de St-Jean*

L'établissement a été occupé à 100 pour cent en 2002. En raison surtout de la création, à la mi-2001, d'une Section fermée d'observation et de tri, la majorité des détenus de l'établissement sont atteints de troubles ou de maladies psychiques graves, et une grande partie d'entre eux représentent un risque considérable. Vu ces conditions nouvelles, il a fallu revoir le concept de crise et ériger une enceinte intérieure de sécurité. Les installations permettant aux détenus de communiquer entre eux ont été remplacées, tout comme les systèmes de fermeture et la surveillance vidéo. Le personnel, dans son ensemble, a suivi une formation quant au comportement en cas de crise. On a amélioré la mise en réseau des processus de travail, dans le cadre de l'assurance qualité. Il sera encore nécessaire d'adapter les places de travail des détenus à la clientèle actuelle.

Un système de chauffage consommant des copeaux a été mis en fonction à la fin de l'automne.

6.2.4.8 *Foyer de Prêles*

En raison d'un manque de personnel (vu la difficulté de recruter des spécialistes), le foyer n'a pas été pleinement occupé; le taux d'occupation moyen est de 75,1 pour cent. A partir d'octobre, on a constaté un accroissement assez net du taux d'occupation.

Le foyer entend se positionner clairement par rapport aux autres foyers en Suisse, et ce au moyen d'un concept revu et corrigé. On a déjà procédé à une enquête auprès des autorités et experts en Suisse romande et en Suisse alémanique.

La «maison de rééducation» du Foyer de Prêles a commandé auprès de l'Institut de criminologie de l'université de Lausanne une étude sur le thème des évasions. La dernière condition posée par la Confédération pour la reconnaissance de cet aspect de l'établissement est ainsi remplie.

Le respect des normes définies par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) et par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) concernant le temps passé quotidiennement à l'extérieur de la section fermée requiert l'engagement de personnel Securitas; cet engagement porte sur 25 à 30 heures par semaine (temps de présence), et sera nécessaire jusqu'à la construction d'une cour destinée à la promenade et respectant les prescriptions.

6.2.4.9 Foyer Lory

Le premier semestre a été marqué à nouveau par le manque de personnel. La situation s'est nettement améliorée au second semestre. On a innové en palliant le manque de candidatures suisses par l'engagement de plusieurs ressortissants allemands.

La section fermée s'est retrouvée aux prises, dès l'automne, avec des jeunes filles extrêmement difficiles à maîtriser, ce qui a réduit le taux d'occupation à environ 75 pour cent. Un encadrement quasi-permanent et des contrôles nombreux n'ont pas empêché la fuite de plusieurs détenues lorsqu'elles étaient à l'extérieur de l'établissement; en effet, celui-ci ne possède pas de clôture qui puisse empêcher de telles fuites. Pour cette raison, les jeunes filles de la section fermée sont temporairement surveillées par le personnel de Securitas lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur; il en résulte des frais supplémentaires. D'où la nécessité de mesures de construction.

6.2.4.10 Prisons du canton de Berne

Le taux d'occupation moyen a été de 74,5 pour cent, ce qui est plus bas que l'an précédent, mais plus élevé que dans d'autres cantons. Pour augmenter ce taux, les prisons ont pris en charge des personnes en provenance des cantons du Jura, de Lucerne et de Neuchâtel afin d'exécuter une détention provisoire ou des peines de courte durée. A partir de juillet, les prisons ont également procédé à l'exécution de peines d'arrêts militaires hors service, dans la prison régionale de Bienne, au bénéfice de l'Office de la sécurité civile et militaire. Aucune évasion n'est à déplorer; dans plusieurs cas, des préparatifs ont pu être découverts à temps. La libération d'un «sans-papiers» détenu à la prison régionale de Berne a fait beaucoup de bruit dans les médias. On constate une plus grande propension à la violence chez les personnes détenues. Deux suicides n'ont pas pu être empêchés, malgré la surveillance et l'encadrement étroit exercés par le personnel. Toutes les prisons régionales ont continué à améliorer leur système de sécurité par des mesures de construction (renforcement des clôtures, etc.). Le manque de personnel a parfois obligé les collaboratrices et collaborateurs à un engagement des plus souples. Le perfectionnement a été marqué par la participation obligatoire à un séminaire sur le thème de l'approche de personnes d'autres cultures.

6.2.5 Office de la population et des migrations

6.2.5.1 Généralités

Comme l'ont montré les précédentes phases de réorganisation, les unités organisationnelles de l'office requièrent dans certains domaines des compétences de cogestion plus larges. Le souhait a été émis de disposer de prestations d'état-major plus étendues et plus professionnelles.

Le projet OPTISTA a fixé, en collaboration avec ces unités, les processus en jeu à l'état-major de l'office, les interfaces en direction

des unités et de la cheffé d'office, ainsi que les diverses compétences. Puis on a défini quelles ressources (en qualité et en quantité) étaient requises et quelle forme d'organisation était la plus appropriée. Le projet a été adopté en fin d'année, et sera mis en œuvre en 2003.

6.2.5.2 Service de l'état civil et des naturalisations

L'introduction du registre informatisé de l'état civil (projet Infostar) ne s'est pas faite en 2002, comme il avait été prévu, mais se fera en 2003. Les offices de l'état civil ont donc eu la possibilité de parfaire leur préparation à cet important changement de système. A l'introduction du nouveau registre, fondé sur une base de données centrale, tous les services concernés seront regroupés dans les offices de l'état civil qui existent déjà. Les 24 offices disposent désormais chacun d'une salle des mariages dont les fiancés bénéficient gratuitement. Pour répondre à un besoin en nette croissance, on peut disposer également, contre émoluments, d'autres locaux situés dans des cadres encore plus attrayants (bâtiments historiques, cadres somptueux à l'extérieur de ceux-ci). Environ 10 pour cent des cérémonies ont aujourd'hui lieu à l'étranger, pour diverses raisons. Le nombre de mariages de couples sans domicile en Suisse augmente également quelque peu.

Les affaires traitées par les services de l'état civil prennent de plus en plus un caractère de droit international privé. La moitié des mariages ont un élément d'extranéité, parce que l'époux, ou l'épouse, ou même souvent les deux sont des ressortissants étrangers. Le nombre de Bernois et de Bernoises vivant durablement ou provisoirement à l'étranger a lui aussi continué à augmenter, et dépasse les 100 000. Pour cette raison, les faits de l'état civil annoncés par des services étrangers sont eux aussi en hausse. Ces mariages, divorces, changements de noms, etc. ne peuvent être reconnus en droit suisse et portés au registre des familles de la commune d'origine qu'à certaines conditions.

78 (92) demandes visaient à autoriser sans frais supplémentaires (art. 30, al. 2 CC) le port du nom de la femme par les deux époux. 209 (200) autres demandes concernant une modification du nom de famille, du prénom, ou de l'orthographe du nom de famille ont été admises. 11 demandes ont dû être rejetées.

Le nombre des naturalisations a à nouveau nettement augmenté. Le canton n'a toutefois aucune influence sur ce fait. L'organe compétent de la commune de naturalisation doit d'abord garantir qu'il accordera le droit de cité communal; ce n'est qu'après que le canton peut entrer en matière sur les demandes. Se fondant sur ces assurances et sur l'autorisation donnée par l'Office fédéral des étrangers, le Grand Conseil a naturalisé 3331 (2065) personnes en provenance de 67 (66) Etats, principalement de Yougoslavie (798), Sri Lanka (528), Turquie (448), Macédoine (329), Croatie (218) et Bosnie-Herzégovine (160). Hormis le cas de l'Italie (269), les ressortissants des autres pays de l'Union européenne concernés sont assez peu nombreux (93). Le nombre total comprend en outre 1818 (1160) jeunes élevés en Suisse et qui ont déposé leur demande avant l'âge de 25 ans (753) ou enfants mineurs naturalisés en même temps que leurs parents (1065). Dans le même intervalle, 1625 (1677) personnes ont obtenu la citoyenneté suisse selon une procédure simplifiée et, en conséquence, sur décision de l'Office fédéral des étrangers, le droit de cité d'une commune bernoise.

6.2.5.3 Service des migrations

Le principe de la libre circulation des personnes s'applique depuis le 1^{er} juin entre la Suisse et les pays membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange. Des travaux préparatoires importants et des mesures au niveau de la formation ont permis que ce cap soit franchi sans heurts. La vague

d'immigration redoutée par certains n'a – jusqu'ici – pas eu lieu. En 2002, la population permanente étrangère a augmenté de 776 personnes seulement.

Le nombre des demandes d'asile enregistrées en Suisse s'est accru de 5492, passant à 26 125. En corollaire, on a observé une augmentation du nombre de requérants attribués au canton de Berne, d'auditions destinées à tirer au clair les motifs d'asile, de cas de détention avant le départ lorsque la demande est rejetée. Ce qui occasionne une augmentation du nombre de cas en attente de l'audition (qui passe de 765 à 1263). Pour l'exécution des renvois, en revanche, le nombre de cas en attente a pu être ramené de 156 à 125, chiffre qui se situe en dessous de la moyenne Suisse. On a procédé en automne à une augmentation du personnel, qui doit permettre de diminuer le nombre de cas en suspens, tout particulièrement pour ce qui est des auditions. Les conséquences financières sont considérables pour le canton de Berne, parce que la Confédération veut lier dorénavant son aide financière aux cantons en matière d'asile à la durée de la procédure cantonale.

En parallèle à l'augmentation de personnel, on a poursuivi les améliorations lancées le 1^{er} janvier 2001 au niveau de l'organisation. On a défini les nouvelles structures et les processus, qui seront constamment adaptés à l'évolution de la situation. Le crédit accordé pour l'introduction d'une gestion informatisée des dossiers permettra d'améliorer encore les prestations dans ce domaine.

Le traitement des cas de «sans-papiers» a été délicat du point de vue politique comme du point de vue technique. La Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne, contrairement à la plupart des autres cantons suisses alémaniques, privilégie le dialogue avec les comités de soutien, et se montre plus large pour l'évaluation des demandes invoquant des cas de rigueur.

6.2.5.4 Police industrielle et communale

L'adhésion du canton de Berne à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des loteries a constitué le point fort de l'année 2002. Vu cette adhésion, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2003, les autorisations données à la Société coopérative de loterie SEVA ont été retirées fin 2002, puis octroyées à l'Interkantonale Landeslotterie (ILL).

En matière d'exécution de la législation sur les armes et sur les explosifs, les compétences cantonales sont disséminées, ce qui ne favorise ni une application uniforme ni une compréhension aisée de la part des citoyens et citoyennes. Dans le secteur des films, les autorisations d'exploiter annuelles ont été supprimées, en raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} août, de la nouvelle loi fédérale sur le cinéma. Des casinos avec concession fédérale ont été ouverts à Berne et Interlaken en milieu d'année 2002; les kursaals au sens de l'ancien droit, sis à Thoune, Bienne et Gstaad, ont dû fermer au même moment. Pour atténuer les conséquences de cette fermeture, il a été permis à ces trois établissements de continuer à exploiter cinq machines à sous chacun jusqu'à fin mars 2005.

6.2.6 Office de la sécurité civile et militaire (OSCM)

Mise en œuvre de la loi sur les situations extraordinaires

La mise en œuvre de la loi sur les situations extraordinaires (LEExtra) s'est achevée en grande partie à fin 2002. 72 organisations de protection civile subsistent dans le canton. Les communes trop petites pour mettre sur pied une organisation propre en matière de protection civile devront à terme collaborer avec une organisation préexistante, vu les prescriptions fédérales prévoyant la réduction des effectifs à 1,5 pour cent de la population. Les organisations de protection civile disposent aujourd'hui déjà de prescriptions sur les effectifs d'après le projet Protection civile XXI, et ainsi la planification des ressources en personnel se fonde sur les besoins actuels. Le projet «ZIBE» (mise en œuvre de la Protection civile XXI) a des

conséquences directes sur la protection civile dans les communes, notamment en raison de l'aspect visionnaire de son concept. Malheureusement, on ne tient pas toujours compte du fait que le droit actuel fait foi, et que les variantes choisies deviennent obligatoires seulement lorsqu'elles ont été adoptées par les instances politiques compétentes.

Statut particulier du Jura bernois

L'OSCM a tenu compte des efforts fournis pour l'autonomisation progressive du Jura bernois. Les services déplacés à La Neuveville (administration militaire) et à Bienne (protection de la population) ont reçu de larges compétences; ils ont fait leurs preuves et ont obtenu une reconnaissance certaine. Les agents et agentes concernés sont à la fois des interlocuteurs pour la partie francophone de la population et des personnes de contact pour la collaboration avec les cantons romands.

Instruction et information

Les cours de formation habituels ont été complétés par une offre plus étendue. 400 personnes environ ont participé au cours organisé sur le thème de la communication en cas de crise, conjointement avec l'Office d'information. Les cours de base 1 et 2 sur la sécurité publique, organisés la seconde année à l'intention des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices des organes de conduite ainsi que des représentants et représentantes des autorités ont rencontré un franc succès.

Interventions

3699 personnes ont été engagées au cours de 98 opérations de remise en état des forêts bernoises après le passage de la tempête «Lothar»; ceci correspond à 16 121 jours de service. Ces travaux de remise en état sont achevés. 24 interventions pour porter des secours urgents ont été nécessaires suite au mauvais temps; 685 personnes astreintes ont effectué un total de 2406 jours de service. La protection civile a accompli de nombreux jours de service au bénéfice d'EXPO.02:

- 2355 jours pour l'arteplage de Bienne, sous la direction de la Confédération;
- 8719 jours hors de l'arteplage de Bienne, pour soutenir la police;
- 150 jours en faveur du Swisspower gigathlon.

Congrès suisse pour l'assistance spirituelle en cas de situation urgente

400 personnes environ ont participé au Congrès suisse pour l'assistance spirituelle en cas de situation urgente, des 19 et 20 mars. Le haut niveau technique des exposés et les débats soigneusement organisés ont suscité des échos plus que favorables. Il est réjouissant de constater que les organisations partenaires sont prêtes à collaborer sur les plans organisationnel et technique et approuvent la poursuite de ce type de congrès spécialisé.

Administration militaire

Suite à la suppression de la fonction de chef de section à titre accessoire, six chefs de section ont dû, depuis le 1^{er} janvier, administrer les quelque 138 000 personnes astreintes à l'obligation d'annoncer. Ces six postes ont été mis en réseau, et peuvent importer des données directement depuis l'Intendance des impôts, ce qui rend plus efficace la tenue du contrôle matricule. Le passage à une solution décentralisée s'est fait sans heurts, grâce à une note adressée aux personnes soumises à l'obligation de servir ainsi qu'à l'information proposée par le biais du site internet.

Le service des contrôles militaires administre 947 états-majors et unités, dont 132 bernois, comptant un effectif total de 94 559 militaires (troupes cantonales: 17 597 militaires). 6337 militaires des troupes cantonales ont été convoqués à des services; 1732 demandes de déplacement du service (27,3%) ont été déposées. 1374 d'entre elles ont été admises (21,7% des personnes convoquées). Le fait de négliger les services a entraîné 6622 (6932) déci-

sions disciplinaires. Les non-paiements ont conduit à 1090 (712) décisions de conversion en jours d'arrêts, et 126 (71) infractions ont été soumises au verdict de la justice militaire. 3227 (3180) militaires de la classe d'âge 1960 ont été libérés de leurs obligations militaires lors de 14 cérémonies de libération.

Administration de la taxe d'exemption

Le solde du compte annuel de la taxe d'exemption de l'obligation de servir équivaut à un rendement brut de 15029541 francs, soit 1918622 francs de moins que l'année précédente. La part du canton se monte à 3005908,30 francs, soit 383724,55 francs de moins qu'une année auparavant. Le nombre de personnes imposées était de 43254 (43767). Le nombre des oppositions et des requêtes s'est monté à 1530 (2109). Celui des recours a passé de 26 à 29. La baisse du revenu est due au passage à la taxation annuelle.

Affaires pénales et arrêts

391 personnes astreintes au service ont été convoquées pour subir, pour cause de service manqué, une sanction privative de liberté après le service ou hors service. Dans 44 cas, il a fallu demander l'intervention de la police. Selon la convention de prestations passée entre l'OSCM et l'OPL, les arrêts sont exécutés, depuis le 1^{er} mai, à la prison régionale de Bienne. La collaboration se fait sans problème; il n'y a eu aucune réclamation.

Aide aux soldats bernois

Le conseil de la fondation «Aide aux soldats bernois» a été renouvelé en vertu du nouveau règlement. Cinq membres (choisis en dehors de la direction) sont nommés pour la période 2002–2006. Quatre ont été reconduits et le cinquième représente la Société bernoise des officiers. On a également nommé de nouveaux réviseurs des comptes. Trois demandes de soutien ont été admises en 2002, pour un montant total de 8800 francs. La collaboration avec la Fondation de Laupen et la Fondation Winkelried s'est accrue sur le thème de la communication; il est prévu de présenter les buts et tâches des trois fondations dans un tout-ménage.

Place d'armes cantonale

La réfection de la place d'armes de Berne, commencée en 1999, a connu des retards consécutifs aux nouvelles affectations décidées dans le cadre d'Armée XXI, et sera probablement terminée en été 2003. Berne accueillera désormais les cours centraux d'officiers et de conduite pour futurs commandants de compagnie, des cours sur l'information et la communication de l'armée et, en partie, la fanfare militaire. Le crédit supplémentaire de 5,36 millions de francs nécessaire pour les transformations est pris en charge par la Confédération.

Transfert de l'approvisionnement économique du pays

Ce secteur a été transféré de la Direction de l'économie publique à l'OSCM, suite à des changements de personnel. Cette convention fait suite à une enquête qui a montré les synergies obtenues, sans perte substantielle de qualité, par un tel transfert, assorti de la suppression de certaines tâches. La révision de la LExtra crée les conditions juridiques du transfert de l'Office cantonal de l'approvisionnement économique.

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2002

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans office NOG)

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total	Evolution 2001/2002
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Secrétariat général	15	11	14,02	9,20	23,22	- 0,59
Police cantonale	1216	163	1208,98	148,87	1357,85	+ 41,52
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	466	214	452,70	152,25	604,95	+ 7,96
Office de la population et des migrations	50	124	45,55	88,60	134,15	+ 0,60
Office de la sécurité civile et militaire	81	13	77,95	9,80	87,75	+ 4,55
Total au 31. 12. 2001 ¹	1828	525	1799,20	408,72	2 207,91	
Comparaison avec l'exercice précédent	+ 35	+ 20	- 30,32	+ 23,73	- 54,04	+ 54,04

¹ Sans le personnel auxiliaire, le personnel de nettoyage, les stagiaires, les apprentis ni les fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire.

Tableau 2: Gestion des postes 2002 (sans office NOG)

Unité administrative	Plafond des points	Points utilisés	Réserve ¹
Secrétariat général	5 730,792	2 610,470	1 944,318 ²
Police cantonale	114 489,756	115 557,678	- 1 067,922
Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement	51 784,164	50 938,626	845,538
Office de la population et des migrations	12 127,800	12 202,315	- 74,515
Office de la sécurité civile et militaire	8 134,800	7 960,200	174,600
Total Direction	192 267,312	189 269,293	1 822,019 ²

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas toujours au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Dont 1176 points versés à la réserve du Conseil-exécutif.

6.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

M. Claude Neuhaus, directeur du Foyer de Prêles, a résilié son contrat à fin septembre. C'est M. Laszlo Polgar qui a été nommé pour lui succéder à partir du 1^{er} janvier 2003; M. Polgar était auparavant chef éducateur au foyer d'éducation de Kalchrain (TG).

6.3.3 Formation

Tous les offices ainsi que la Police cantonale ont organisé, comme à l'accoutumée, divers cours de formation dans les différentes spécialités. En outre, 100 collaboratrices et collaborateurs de l'Office de la population et des migrations ont suivi un cours d'une demi-journée sur la sécurité dans le bâtiment administratif sis Eigerstrasse 73.

6.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le Groupe égalité de la POM (GEP) a poursuivi ses efforts visant à encourager le travail à temps partiel et surtout à augmenter le taux de femmes parmi les cadres. Les collaboratrices de la POM représentent 30 pour cent seulement du personnel. Si l'on considère uni-

quement les postes de cadres, ce pourcentage tombe à 15,5. Dans son enquête sur la situation des femmes occupant des fonctions de cadres à la POM, le GEP a été épaulé par l'Institut de psychologie de l'Université de Berne. Les résultats et les recommandations de l'étude ont permis au GEP de formuler diverses mesures destinées à augmenter la proportion de femmes dans les postes de cadres. La conférence de direction a ensuite décidé de promouvoir cette augmentation par des modèles de temps de tra-

vail plus souples, une meilleure planification des carrières et l'aide à la réinsertion professionnelle après une pause «familiale» ou un congé non payé.

6.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2002

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
- Loi sur la police (avec modification indirecte de la loi sur la police cantonale)	1	2003/04
- Loi sur l'exécution des peines et mesures	4/5	2003
- Loi sur les loteries	2/3	2003
- Loi d'organisation	2	2003
- Loi sur les autorités de circulation et de navigation (titre provisoire)	0	-
- Loi cantonale sur les étrangers, ou loi d'introduction de la loi fédérale sur les étrangers	0	2004
- Loi sur le film	2 (ESPP)	2003
- Loi sur les situations extraordinaires	0	2004
- Loi sur la circulation routière	2	2003
- Constitution cantonale et loi sur le droit de cité	1	2004

6.3.5 Remarques

-

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
6.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		
Aucun		
6.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
Aucun		
6.4.4 Autres projets		
- Loi et décret sur la mise en œuvre des mesures ESPP-POM	2	2003
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = prévisé par la commission 5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé		

6.5 Projets informatiques (aperçu)

Office	Projet/Application	Investissement (milliers de francs)	Total des coûts de production (milliers de francs)	Durée de réalisation
POCA	GEKOplus tranche 2002, remplacement infrastructure GEKO	2 040	3 465	dès 1999
POCA	Câblage universel	930	1	2002-2005
POCA	Desktop	558	1	2002-2003
POCA	PCmob	420	1	2002-2005
POCA	Notebooks	850	1	2002-2006
POCA	Structure IT pour conduite des interventions	447	1	2002-2003
POCA	Renouvellement site internet	140	1	2002-2003
POCA	ViCLAS	180	1	2002-2003
OCRN	SUSA+, tranche 2002, développement de l'application SUSA adaptation à FABER et PCC, à la révision OAC	400 2 210	1 200 2	dès 1999 2001-2003
OPM	ELAR MIDI	1 410	190	2002-2004

¹ Les coûts de production sont compris dans GEKOplus et ne peuvent être détaillés.

² Les coûts de production sont compris dans SUSA+ et ne peuvent être détaillés.

6.6 Contrôle des résultats des subventions cantonales

6.6.1 Vue d'ensemble

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/année	Etat d'avancement	Etapas suivantes
4610	POM00016	Contribution au service de police des autoroutes N1 (SO), N5 (NE) et N12 (FR)	S/2002	en cours	à définir

6.6.2 Commentaire

L'analyse sommaire des subventions octroyées aux cantons de Soleure et Neuchâtel pour le service de police des autoroutes N1 et N5 se concentre sur les indemnités versées aux cantons

chargés de ces tâches. Cette étude montrera si les indemnités, approuvées pour la dernière fois en 1989 par le Conseil-exécutif, correspondent à la situation actuelle. Elle se fondera sur l'évaluation faite en 1993/1994 et sur l'avis de spécialistes externes.

6.7 **Autres projets importants**

Office	Projet	Etat d'avancement des travaux au 31. 12. 2002	Achèvement des travaux
POCA	Contrat de collaboration Police cantonale – Police de la ville de Berne	Préparation commune d'une évaluation sur la police judiciaire	2005
POCA	Expo.02, mesures de police	Terminé	2002
POCA	Unification de la police de Thoune	Effectif le 1 ^{er} janvier 2003	2002
POCA	Contrats de collaboration Police cantonale – communes (prise en charge par la POCA de tâches de police communale)	Premiers contrats conclus, autres négociations en cours	2005
POCA	Ecole de police commune au sein du concordat de la Suisse du nord-ouest	Etude terminée; planification de détail et décisions politiques	2006
POCA	AIDA, examen des tâches, structures et effectifs de la Police cantonale	Analyse de la situation actuelle	2004
POCA	POLYCOM, réseau radio bernois de sécurité et de sauvetage	Lancement, mandats attribués	2010
POCA	Modernisation et développement de la plate-forme d'alarme cantonale	Lancement	2007
POCA	ViCLAS, analyse criminelle systématisée	Mise en service	2003
POCA	Surveillance automatique des feux	Lancement, en collaboration avec l'OCRN	2003
OCRN	Nouvelle gestion publique NOG 2000, projet pilote	7 ^e année d'exploitation	Fin 2004
OPLE	Arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, projet pilote	Terminé	2002
OPLE	Etablissements de Thorberg, plan global de la sécurité extérieure	Repoussé (ESPP)	2006
OPLE	Foyer de Prêles, transformation et agrandissement de la section disciplinaire	Examen du concept: repoussé	2005
OPLE	Foyer Lory, réfections	Etude de faisabilité «Bäregg»: repoussée	2004
OPLE	Travail personnel sur le délit et réparation des torts – modèle bernois (TaWi)	Projet en cours	2003
OPM	Projet PASS 03: préparation de l'introduction dès 2003 du nouveau passeport suisse (locaux et organisation)	Transformation des locaux terminée dans les temps; exploitation selon les nouvelles procédures commencée Nouveau nom: le Service des passeports devient le Service des documents d'identité	2002
OPM	Projet ELAR MIDI (informatisation de l'archivage et de la gestion des flux documentaires au Service des migrations)	Liquidation des dossiers papiers en cours; livraison de matériel informatique et de logiciels, configuration	2003
OSCM	Mise en œuvre d'Armée XXI, mise en service du nouveau centre fédéral de recrutement, organisation des journées d'information	Projet pilote pour les journées d'information terminé; préparation du centre de Sumiswald en collaboration avec la Confédération	Début 2003
OSCM	Intégration de l'Office du sport dans l'OSCM	Concept terminé	Fin 2003
OSCM	Projet ZIBE: protection civile et protection de la population XXI dans le canton de Berne	Elaboration de deux concepts détaillés pour deux variantes de mise en œuvre	2004
OSCM	Densification du réseau de sirènes et commande à distance pour tout le canton (financement par la Confédération en grande partie)	Projet pilote en cours à Konolfingen et début de l'opération pour le district de Büren	Fin 2007

6.8. **Interventions parlementaires**

6.8.1.1.2 Postulats

6.8.1 **Classement de motions et de postulats**

Aucun.

6.8.1.1 *Classement de motions et de postulats réalisés*6.8.1.2 *Classement extraordinaire*6.8.1.1.1 **Motions**6.8.1.2.1 **Motions**

Motion 053/98 Sidler du 9 mars 1998: Analyse et perspectives du marché des jeux de hasard dans le canton de Berne (adoptée sous forme de postulat le 15. 6. 1998):

La motion est réalisée par les concessions attribuées au plan fédéral pour l'exploitation de casinos, par l'adhésion à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des loteries, décidée en 2002 par le Grand Conseil, et par le maintien de moyens de l'ordre de 20 millions de francs à disposition du canton de Berne, situation inchangée même après dissolution de la SEVA en 2003. Le Conseil-exécutif propose la révision de la loi cantonale sur les loteries; des prescriptions de détail concernant les petites loteries feront suite à cette procédure législative, en 2003.

Motion 155/01 Hess-Güdel du 3 septembre 2001: Migration: programme d'information à l'intention des communes (adoptée sous forme de postulat et classée le 25. 3. 2002).

Motion 094/98 Sidler du 8 juin 1998: Lutte contre le travail au noir (adoptée le 9. 9. 1998):

La POM a mis en œuvre en 2001 et en 2002 au sein de la Police cantonale (pratique de dénonciation) et de l'Office de la population et des migrations (pratique d'autorisation de travail pour les étrangers) les mesures nécessaires pour lutter contre le travail au noir. Le Conseil-exécutif a par ailleurs déjà confié en 2000 à l'ECO le soin de mener cette lutte; une cellule spéciale interdirectionnelle coordonne les mesures nécessaires sous la direction du chef de l'OCIAMT.

Motion 99/01 Grossen du 13 avril 2001: Poids des véhicules admis sur les routes cantonales (adoptée sous forme de postulat le 7. 6. 2001, traitement au Grand Conseil en même temps que d'autres interventions dans la même thématique touchant la TTE):

Renforcer toutes les routes cantonales importantes pour l'économie pour permettre la circulation des 40-tonnes aurait coûté au moins 100 millions de francs. Un groupe de travail placé sous l'égide de la TTE a élaboré un programme réduit, en collaboration avec l'ECO, la FIN, l'OACOT et l'ASTAG; il s'agit de convertir aux 40-tonnes le réseau routier des grandes régions économiques, soit le plateau et l'Oberland, notamment la région de Thoune et la région de Berne. Il a été convenu d'une norme de 34 tonnes pour les vallées. Le financement aurait dû être assuré par les revenus de la RPLP. Le projet sera traité au Grand Conseil au printemps 2003. En principe, l'OPC est en mesure de mettre en œuvre ce programme dans un délai de cinq ans.

6.8.1.2.2 Postulats

Aucun.

6.8.2 Réalisation de motions et de postulats

6.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

6.8.2.1.1 Motions

Motion 232/01 Pulver du 28 novembre 2001: «Vision Zéro»: réduction du nombre de morts sur la route dans le canton de Berne (ch. 2 adopté sous forme de postulat le 11. 6. 2002);

Les projets relevant de la sécurité routière sont traités en priorité dans le programme de construction de l'OPC. Malgré le mandat ESPP, il a été possible de maintenir de petits projets qui ressortissent à la compétence du Conseil-exécutif. Quelques projets de sécurité dans la sphère de compétence du Grand Conseil ont été reportés en raison de ce mandat, mais sont toutefois maintenus eux aussi.

Motion 075/02 Käser du 21 mars 2002: Service de planton pour le compte des autorités judiciaires: indemnisation des charges de la police communale (adoptée sous forme de postulat le 21. 11. 2002);

La motion sera prise en compte dans la révision de la loi sur la police, qui est prévue pour 2003 ou 2004.

6.8.2.1.2 Postulats

Postulat 192/01 Commission de gestion (Widmer-Keller) du 31 octobre 2001: Modification de la loi sur les situations extraordinaires (LEExtra): améliorer le régime de délégation des compétences financières (adopté le 31. 1. 2002);

La mise en œuvre d'Armée XXI implique l'adaptation de la LEExtra. La délégation des compétences financières fera partie du projet soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004.

6.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

6.8.2.2.1 Motions

Motion 080/99 Zbinden Günter du 10 mars 1999: Centre d'intervention cantonal pour le sauvetage (ch. 2, 3 et 4 adoptés, ch. 1 et 5 adoptés sous forme de postulat le 1. 2. 2000);

Le rapport final du groupe de travail interdirectionnel (POM et SAP) est terminé; il contient des propositions pour la mise en œuvre dès 2003.

Motion 007/00 Käser, du 31 janvier 2000: Regroupement des services cantonaux responsables de l'asile à la Direction de la police et des affaires militaires (adoptée le 5. 9. 2000);

Les travaux internes à l'administration ont été poursuivis en 2002, si bien qu'une proposition pour la mise en œuvre de la motion sera soumise au Grand Conseil début 2003.

6.8.2.2.2 Postulats

Postulat 098/00 Pulver du 6 avril 2000: Naturalisation des étrangers et étrangers intégrés (adoptée le 6. 6. 2000);

La POM a préparé un projet de révision du droit de cité au plan cantonal qui tient compte des changements survenus au plan fédéral. Une nouvelle répartition des compétences cantonales et communales y est prévue; d'où l'importance du groupe de contact canton – communes. La procédure de consultation aura lieu en 2003.

6.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

6.8.2.3.1 Motions

Motion 056/98 Singer du 9 mars 1998: Procédure d'autorisation des loteries (adoptée sous forme de postulat le 15. 6. 1998).

La révision de l'ordonnance sur les loteries a été reportée d'une année; elle est désormais en cours et devrait être terminée en 2003.

Motion 075/98 Steiner du 16 mars 1998: Modification de l'ordonnance sur les loteries (adoptée sous forme de postulat le 9. 9. 1998). La révision de l'ordonnance sur les loteries a été reportée d'une année; elle est désormais en cours et devrait être terminée en 2003.

L'adhésion du canton de Berne à la Convention intercantonale sur l'organisation commune des loteries et le transfert de la partie organisationnelle de la SEVA à l'ILL ont considérablement modifié la situation des loteries dans le canton. Le Grand Conseil traitera en avril 2003 la révision de la loi cantonale sur les loteries, puis il conviendra de procéder à la modification de l'ordonnance.

6.8.2.3.2 Postulats

Aucun.

Berne, mars 2003

La directrice de la police et des affaires militaires: *Andres*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 9 avril 2003